

Décision selon les articles 934a CO et 153 ORC:

Sécurité Qualité Technique, Reynald Veillard, à Yvonand

(CHE-112.315.600)

Une décision a été rendue concernant l'entité juridique ci-dessus. Elle est à disposition des personnes habilitées à représenter cette entité juridique ou leurs héritiers à l'Office du registre du commerce du canton de Vaud, rue Grenade 38, 1510 Moudon. Un recours peut être déposé auprès du Tribunal cantonal, à Lausanne, dans les 30 jours, conformément à l'article 942 al. 1 CO.